

Consignes pour le retour au travail des employés

Afin de réduire le risque de propagation de la COVID-19 sur le lieu de travail, au retour de quarantaine ou d'isolement de l'employé, il convient de respecter les protocoles appropriés pour le retour au travail.

QUAND UN EMPLOYÉ DOIT-IL SE METTRE EN QUARANTAINE ?

Tout employé qui est sorti du Massachusetts au cours des 10 derniers jours ou a été exposé à une personne positive à la COVID-19, même s'il est asymptomatique et n'a pas été testé positif.

QUAND UN EMPLOYÉ DOIT-IL SE METTRE À L'ISOLEMENT ?

S'il a eu un test positif OU s'il présente des symptômes de COVID-19 (même légers).

QUAND PEUT-IL REPRENDRE LE TRAVAIL ?

Un employé en isolement/quarantaine ne doit reprendre le travail que s'il satisfait aux critères suivants :

CAS D'UN EMPLOYÉ EN QUARANTAINE

Si l'employé savait avoir été exposé

- À la fin de la durée requise pour la quarantaine*
- **Personnel médical, personnel paramédical et d'intervention, travailleurs essentiels :**
 - Pour préserver des fonctions essentielles, certains peuvent continuer à travailler pendant la quarantaine **uniquement s'ils restent asymptomatiques.**
 - Ces employés doivent porter au moins une protection faciale et tous les EPI appropriés pour leur poste, et continuer d'autoévaluer les symptômes.

Après un voyage hors du Massachusetts

- Quarantaine de 10 jours* **OU** fournir un test COVID-19 négatif

CAS D'UN EMPLOYÉ À L'ISOLEMENT

Symptômes légers - modérés

- Au moins 24 heures sans fièvre (sans médicament pour faire baisser la fièvre) et
- Au moins 10 jours depuis le début des symptômes et
- Amélioration des symptômes

Symptômes graves (nécessitant une hospitalisation)

- L'employé doit consulter un expert en maladies infectieuses
- Isolement jusqu'à 20 jours

Asymptomatique

- Au moins 10 jours depuis la date du premier test COVID-19 positif et
- Aucun symptôme n'est apparu par la suite

L'employeur ne peut pas demander à l'employé malade de fournir un résultat de test COVID-19 ou une attestation médicale pour valider sa maladie, bénéficier d'un congé de maladie ou retourner au travail.

* **Plus de détails sur la quarantaine en fonction des tests ou des symptômes, sur mass.gov/QuarantineTime**

Plus d'informations sur la quarantaine et l'isolement : mass.gov/isol8

